

N° 96
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

7 mai 2015

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de la convention postale universelle.

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 2419, 2591 et T.A. 481.

Sénat : 328, 411 et 413 (2014-2015).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention postale universelle (ensemble un protocole final), adoptée à Doha le 11 octobre 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 mai 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : Voir le document annexé au projet de loi n° 2419 (AN, 14^{ème} législ.)